



PAS de QUOTIENT FAMILIAL !



Le tract distribué ce jeudi 26/09 par SUD est mensonger et diffamatoire.

Nous n'avons jamais écrit que le quotient familial serait rétabli et pour cause : Ce n'est PAS dans nos intentions.

NOUS NE VOULONS PAS REMETTRE LE QUOTIENT FAMILIAL

Nous voulons être équitables avec les familles, et permettre aux conjoint(e)s de bénéficier aussi de l'aide du CSE.

La CGT, c'est : Instauration d'un « forfait vacances » annuel, reportable et cumulable sur 2 ans.

Ce forfait, c'est :

- Le règlement de vos séjours par le CSE dans le patrimoine CSE , Week ends , et voyages organisés par le CSE
- Le remboursement de vos séjours vacances, voyages hors CSE
- Vos chèques vacances

ÉVITE DE DIRE DES MENSONGES SUR MOI

COMME CELA ÇA M'ÉVITERA DE DIRE DES VÉRITÉS SUR TOI



DROIT AUX VACANCES

De faire du droit aux vacances pour tous, un droit au même titre que celui du travail, à la santé, à l'éducation, au logement

- ✓ Instauration d'un « forfait vacances » annuel, reportable et cumulable sur 2 ans.
- ✓ La possibilité d'utiliser votre forfait vacances comme il vous plaît : location dans le patrimoine CSE, remboursement de votre location de vacances ou d'un voyage hors CSE, commande de chèques vacances...
- ✓ Un forfait prenant en compte toute la famille (y compris votre conjoint)

Agenti : 250€
Majoration calendaire : 50€
Conjoint : 100€
Par enfant : 100€

Scannez moi !



<https://cgtcpamoise.fr/>